

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'HIVER 1958 - 1959

15 octobre - 20 mars

TÉLÉPHONES

<i>Palais de Rumine</i>	
Recteur, Secrétaire général, Secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge	22 83 28
Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 27
<i>Cité</i>	
Secrétariats des Facultés et Ecoles	21 61 11
Bibliothèque de la Faculté de théologie	21 63 74
Bibliothèque de la Faculté de droit	21 63 76
Bibliothèque de la Faculté des lettres	21 63 72
Institut de géographie	21 63 73
Bibliothèque et secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques	21 63 80
Bibliothèque de l'Ecole des hautes études com- merciales	21 63 79
Concierges	21 61 11
Salle des professeurs	21 63 71
Ecole de chimie et de physique	21 61 11
Secrétariat de la Faculté des sciences	21 64 02
Ecole de pharmacie	21 64 01
<i>Faculté de médecine</i>	
Ecole de médecine	22 83 32
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité	21 43 01
Institut de physiologie	22 80 99
Hôpital ophthalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71
<i>Policlinique</i>	
Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique et de recherches nucléaires	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 54
Institut de médecine légale	22 85 81
<i>Ecole polytechnique</i>	
Administration, bibliothèque et concierge	26 46 21
Atelier mécanique	26 46 29
Laboratoire de machines hydrauliques et thermi- ques	26 46 29
Laboratoire de mécanique générale et de statique	26 46 29
Laboratoire d'essai des matériaux	22 83 29
Laboratoire d'électrotechnique	21 64 13
Laboratoire d'hydraulique et de géotechnique	24 13 41
Laboratoire de chimie physique et de recherches nucléaires	22 85 48
<hr style="width: 10%; margin: 10px auto;"/>	
Département de l'instruction publique et des cultes	21 63 67
Société académique vaudoise	22 83 31
Association générale des étudiants	22 35 40
Assistante sociale	23 27 81

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'hiver 1958-1959



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

1958

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.
Chef du Service de l'enseignement supérieur : M. Robert ANKEN.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur : M. Robert MATTHEY, professeur ordinaire, Laboratoire de zoologie,
Palais de Rumine (22 83 36).
Prorecteur : M. Edmond GRIN, professeur ordinaire, Lutry, Les Colombettes (28 01 43)
Secrétaire général : M. Jean-Paul CHATELANAT, avenue de Rumine 46 (22 28 73).

Secrétariat de l'Université

Palais de Rumine

Mme Juliette SALLAZ, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (26 25 43).
Mlle Marie LAVANCHY, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07).
Mlle Ellen MOLLES, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.
M. André RICHARD, *huissier de l'Université*, rue du Pré-du-Marché 37.

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle Antoinette BONNARD, *secrétaire-dactylographe*, avenue Vinet 11 (22 01 58).

Secrétariat de la Faculté des sciences et de l'École de pharmacie

École de pharmacie, Cité

Mme Fernande VELLINO, *secrétaire-bibliothécaire*, avenue du Denantou 21 (26 30 10).

**Secrétariat de l'École des hautes études commerciales
et des Cours de vacances**

Place de la Cathédrale 5

Mlle Gisèle MERMOUD, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05).

Secrétariat de l'École des sciences sociales et politiques

Rue Vuillemeret 3

Mme Suzanne SCHMID, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Levant 139 (28 70 84).

**SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

Avenue de Cour 33

M. Jean-F. MUNIER, *secrétaire*
Mlle Denise ROCHAT, *secrétaire-adjointe*, chemin de Beau-Rivage 17 (26 04 60).
Mlle Francine KAECH, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Milan 28 (26 56 66).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. Edouard MAURIS, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. François GILLIARD, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

Président de l'École des sciences sociales et politiques

M. Pierre JACCARD, professeur ordinaire, rue Vuillermet 3 (21 63 80).

Directeur de l'École des hautes études commerciales

M. Jules CHUARD, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 63 78).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Bernardo STREIFF, professeur ordinaire, avenue de France 13 (24 90 53).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. Fredi CHIAPPELLI, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. Héli BADOUX, professeur extraordinaire, Ecole de chimie, pl. du Château (21 64 02).

Directeur de l'École de pharmacie

M. André GIRARDET, professeur ordinaire,
Ecole de pharmacie, place du Château (21 64 01).

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. Alfred STUCKY, professeur ordinaire,
Ecole polytechnique, avenue de Cour 33 (26 46 21).

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au Secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM. ANSERMET, Auguste, La Tour-de-Peilz.
ARMINJON, Pierre, Genève.
BIERMANN, Charles, Le Mont sur Lausanne.
BOHNENBLUST, Gottfried, Genève.
BONNARD, Georges, Bugnax sur Rolle.
BORNAND, Marcel, Lausanne.
BOVEN, William, Lausanne.
BURNAND, René, Lausanne.
CAVIN, Pierre, Lausanne.
COLOMBI, Charles, Lausanne.
DECKER, Pierre, Lausanne.
DELUZ, Auguste, Lausanne.
DEMOLE, Victor, Prêverenges.
DÉVERIN, Louis, Lausanne.
DUMAS, Antoine, Lausanne.
FATH, Arthur, Lausanne.
FAVEZ, Henri, Renens.
FLEURY, Jean, Paris.
FREYMOND, Jacques, Genthod près Genève.
GILLIARD, Pierre, Lausanne.
GOLAY, Emile, Lausanne.
HEGG, Louis, Pully.
LANDAU, Eber, Lausanne.
LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
MAY, Samuel, Lausanne.
MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
OCUEY, Pierre, Lausanne.
OLIVIER, Frank, Lausanne.
OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
PARIS, Adrien, Lausanne.
PAUTRIER, Lucien, Strasbourg.
PERRET, Charles, Lausanne.
PERRIER, Albert, Lausanne.
PIAGET, Jean, Veyrier.
POPOFF, Nicolas, Lausanne.
RIESE, Otto, Luxembourg.
SCHOLDER, Charles, Lausanne.
SECRETAN, Jacques, Berne.
STENGELIN, Jean, Cologny-Genève.
STREBEL, Jacob, Lausanne.
STRZYZOWSKY, Casimir, Le Cap.
Van BERCHEM, Denis, Genève.

Professeurs

MM.	AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigoz 10	(26 42 43).
	BACHMANN, Walter, prof. ord., Chailly, chemin des Mésanges 10	(22 53 97).
	BADOUX, Héli, professeur extraordinaire, chemin de la Vallombreuse 43	(25 86 51).
	DE BEAUMONT, Jacques, prof. extr., avenue du Crammont 3	(26 40 63).
	BENOIT, Henri, prof. ord., avenue de Cour 129	(26 39 57).
	BIAUDET, Jean-Charles, prof. extr., avenue du Tribunal-Fédéral 7	(22 23 96).
	BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaisie 3	(29 12 13).
	BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
	BONNARD, Daniel, prof. extr., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
	BOREL, Lucien, prof. extr., chemin de Rosenack 12	(26 50 00).
	BOURQUIN, Maurice, prof. ord., chemin des Fleurettes 25	(26 22 33).
	BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
	BRECHBUHLER, Hans, prof. ord., Berne, Kramgasse 42	(2 06 01).
	BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
	BUCHER, Otto, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
	BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Eiraz 16	(23 44 25).
	CANDARDJIS, Georges, prof. extr., chemin des Platanes 5	(28 24 10).
	CHATELAIN, Jean, prof. extr., Genève, rue du Vidollet 56	(34 12 63).
	CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., avenue de la Gare 25	(23 79 33).
	CHRISTOFF, Daniel, prof. extr., boulevard de Grancy 39	(26 68 00).
	CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
	COLLART, Paul, prof. extr., Cologny-Genève, Le Pré-Langard	(50 12 25).
	COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
	COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin de Pierrefleur 18	(24 72 96).
	DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., chemin de Préville, « Petit Riant-Site »	(22 09 26).
	DELACRETAZ, Jean, prof. extr., avenue de la Gare 29	(22 80 30).
	DERRON, Maurice, prof. extr., Le Mont, En Martines	(21 04 05).
	DESSOULAVY, Roger, prof. extr., avenue Vuilliemin 45	(23 95 69).
	DOLIVO, Michel, prof. extr., avenue de France 21	(24 15 16).
	FAUCONNET, Louis, prof. ord., chemin de Riant-Val 18	(28 92 85).
	FLATTY, Robert, prof. ord., chemin Pidou 6	(26 24 40).
	FLATTET, Guy, prof. ord., avenue Victor-Ruffly 5	(22 06 64).
	FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
	FORETAY, Pierre, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 11'	(28 28 23).
	GAUEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(25 99 68).
	GENTON, David, prof. extr., Berne, Chutzenstrasse 69	(7 54 16).
	GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(23 24 22).
	GILLIARD, François, prof. extr., Morges, chemin du Petit-Rosey 17	(7 36 15).
	GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Levant 19	(22 32 32).
	GOLAY, Jean, prof. ord., avenue Davel 5	(24 56 28).
	GOLDSCHMIDT, Robert, prof. extr., Pully, avenue C.-F. Romuz 115	(28 02 47).
	GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., chemin de Bonne-Espérance 30	(28 26 83).
	GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
	GUISAN, Gilbert, prof. ord., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
	HANNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
M ^{me}	HAMBURGER, Erna, prof. extr., chemin du Levant 93	(28 19 52).
MM.	HAUDUROY, Paul, prof. ord., rue César-Roux 19	(22 85 46).
	JACCARD, Pierre, prof. ord., avenue de Chailly 31	(23 22 99).
	JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
	JAQUET, Albert, prof. extr., Montreux, avenue du Kursaal 22	(6 32 69).
	JÉQUIER, Charlie, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).

MM. JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. ord., avenue de Béthusy 69	(22 23 97).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue Victor-Rully 22	(22 21 03).
KELLER, Carl, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 47	(28 79 21).
LEYMARIE, Jean, prof. extr., Genève, route de Florissant 27	(35 20 69).
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATTHEY, Robert, prof. ord., Pully, avenue Général-Guisan 121 bis	
MAURIS, Edouard, prof. extr., Pully, chemin de Vevray 5	(28 22 78)
MERCANTON, Jacques, prof. extr., avenue du Denantou 13	(26 11 12).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
METHÉE, Pierre-D., prof. extr., avenue Marc-Dufour 60	(26 32 34).
MEYLAN, Henri, prof. ord., Le Mont sur Lausanne	(21 04 28).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin du Treyblanc 6	(22 65 21).
MEYNAUD, Jean, prof. extr., chemin de Mornex 6	(23 28 31).
MONNIER, Robert, prof. extr., Genève, chemin Thury 16	(35 02 11).
MORF, Jean-Jacques, prof. extr., Pully, sentier du Lycée 1 b	(28 28 83).
NEUMAYER, Karl, prof. extr., chemin de Champ-Rond 3	
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. ord., avenue de l'Elysée 13	(26 23 45).
OULES, Firmin, prof. ord., avenue Charles-Secrétan 7.	
PANCHAUD, François, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PANCHAUD, Georges, prof. extr., avenue Davel 7	(25 92 75).
PASCHOU, Jacques, prof. extr., Grandvaux	(4 25 01).
PEITREQUIN, Pierre, prof. extr., chemin de Haute-Brise 23	(28 08 18).
PERRIN, Georges, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 41	(28 87 44).
PIOTET, Paul, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 43	(28 90 08).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis-Curval 4	(36 46 17).
RAPIN, René, prof. extr., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(28 96 87).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. ord., chemin de Lucinge 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
RIEBEN, Henri, prof. extr., Epalinges	(22 47 50).
RIVIER, André, prof. extr., Montbenon 2	(23 09 55).
RIVIER, Dominique, prof. ord., Jouxteus	(24 54 25).
SAEGESSER, Frédéric, prof. extr., chemin de Boisy 29	(24 16 24).
SCHMID, Pierre, prof. ord., rue du Petit-Saint-Jean 7	(22 57 03).
SCHNEIDER, Pierre-B., prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 19	(28 15 33).
SECRÉTAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
de SIEBENTHAL, Jean, prof. extr., Grand-Vennes 25	(23 02 47).
STAUFFACHER, Werner, prof. extr., chemin de la Rosière 32	(28 93 50).
STECK, Hans, prof. ord. Hôpital de Cery	(24 07 71).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 13	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 22).
STUECKELBERG, Ernest, prof. extr., Genève, rue Henri-Mussard 20	(36 04 92).
TAILLENS, Jean-Pierre, prof. ord., Montbenon 2	(22 21 10).
THÉLIN, Marc-Henri, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., avenue Tissot 16	(22 32 92).
TURIN, Paul, prof. extr., La Tour-de-Peilz, avenue de Suilly 46	(5 12 73).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Kirchenfeldstrasse 44	(2 59 46).
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. extr., avenue de Béthusy 82	(23 33 64).
VUAGNAT, Marc, prof. extr., chemin de la Vuachère 77	(28 75 18).
VULLIET, Maurice, prof. ord., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WALTENSPUHL, Paul, prof. extr., Genève, rue de Lausanne 39	(32 83 77).

MM.	WINCKLER, Georges, prof. ord., avenue de Béthusy 39	(22 86 90).
	ZWAHLEN, Henri, prof. ord., Vennes, La Verdaz, chemin de la Cigale	(23 21 77).

Chargés de cours

MM.	ANSELMIER, Henri, Pampigny, la Cure	(7 13 08).
	BÉGUELIN, Raoul, Versoix, rue Louis-Yung	(8 50 48).
	BENOIT, Roger, directeur des abattoirs	(24 81 81).
	BÉRANGER, Jean, avenue de la Joliette 5.	
	BERGER, René, avenue de Cour 49	(26 20 88).
	BERGIER, Jacques, avenue d'Ouchy 76	(26 45 12).
	BERSIER, Arnold, chemin du Mûrier 11, Chailly	(23 34 45).
	BONJOUR, Adrien, Vevey, route de Saint-Légier 37.	
	BRUNISHOLZ, Georges, chemin du Muveran 15	(23 50 14).
	BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
	CARDIS, Fernand, Montbenon 2	(23 67 68).
	CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcelin	(7 24 51).
	CHENAUX, Antoine, chemin de Berée 2	(23 55 40).
	DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
	DERRON, Georges, chemin du Réservoir 12	(28 90 54).
	DUBUIS, Pierre, avenue de Jaman 7	(23 51 41).
	FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
	FIERZ, Ernest, avenue de Milan 20	(26 00 43).
	FRANCIOLI, Pierre, chemin des Figuiers, Cour	(26 26 28).
	FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Vat »	(23 41 47).
	GASCHEN, Hans, avenue Fraïsse 9	(26 32 18).
	GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(28 92 03).
	GILLJÉRON, Charles, avenue Dapples 15.	(26 83 90).
	GOERG, Robert, Genève, chemin de Grange-Canal 27	(36 19 62).
	GOETSCHIN, Pierre, Morges, rue Louis-de-Savoie 27	(7 37 91).
	GROSJEAN, Robert, chemin du Levant 15	(23 45 82).
	GUENIN, Henri-A., rue de la Pontaise 2	(24 70 32).
	HOWALD, Pierre, Prilly, route de Cossonay 44	(25 84 38).
	JAUNIN, Roland, La Sallaz, avenue de Chantemerle 21	(23 90 86).
	JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2.	(22 29 88).
	JÉQUIER, Michel, avenue de Crousaz, Vennes	(22 71 25).
Mlles	KOUSMINE, Tatiana, rue Sainte-Beuve 7	(23 73 12).
	KRAFT, Marie-Madeleine, chemin de Clamadour 16	
MM.	MAGNIN, Oscar, Orbe	(7 22 03).
	MAILLEFER, Charles, Pully, chemin des Vosges	(22 58 82).
	MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
	MASNATA, Albert, avenue de Montchoisi 14	(26 30 22).
	MATTHEY, Emile, avenue de Beautieu 41	(24 55 87).
	MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
	NICOD, Louis, avenue de la Gare 26	(22 04 21).
	PELET, Jean, avenue Vinet 18	(24 45 17).
	PELET, Paul-Louis, chemin du Réservoir 8	(28 94 24).
	PÉTERMANN, Pierre, chemin des Fauconnières 7	(22 22 58).
	PETITPIERRE, Blaise, avenue Verceil 2	(28 23 72).
	PILET, Alexandre, chemin de Verdonnet 30	(23 32 82).
	PILET, Paul-Emile, Cully, quai de l'Indépendance 21	(4 24 77).
	REGAMEY, Pierre, avenue Victor-Ruffy 94	(23 61 85).
	REGAMEY, Robert, Berne, Klaraweg 3 a	(4 34 99).
	RESCHER, Othmar, avenue de Fantaisie 6	
	REYMOND, Alfred, Morges, Grand-Rue 54	(7 35 33).

MM.	ROTH, Charles, Prilly, avenue du Château 23	(24 82 62).
	SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
	TSCHÄPPAT, Charles, avenue de la Gare 18	(23 79 32).
	VEILLARD, Maurice, place Montbenon 1	(23 45 57).
	VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).
	VILLARET, Pierre, Musée botanique.	
	VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

MM.	AUBERT, Daniel, chemin des Faverges 2	(28 15 05).
	BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).
	BIDEAU, Pierre, Genève, avenue Weber 34	(36 51 12).
	BLEI, Hermann, Pully, chemin des Plateyres 5	(28 09 98).
	BONNARD, Claude, avenue Davel 29	(24 62 06).
	BOSON, Marcel, chemin de Fontenay 8	(22 23 18).
	BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
	BOVEY, René, Nyon, rue de la Gare 35 bis	(19 64 58).
	BUFFAT, Jean-David, boulevard de la Forêt 25	(22 29 72).
	CUENDET, Jean-François, avenue de Rumina 31	(22 31 81).
	DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
	FAVEZ, Gérard, avenue de la Gare 48	(22 93 30).
	HEMMELE, Guido, Petit-Chêne 18	(22 14 20).
	JOYET, Gustave, Zurich, Fleinerweg 4	(34 51 30).
	JUILLARD, Edouard, avenue du Temple, « La Devinière »	(22 63 33).
	LEHRMANN, Chanan, Luxembourg, avenue de la Fayencerie 139.	
	LERCH, Pierre, Morges, Grand'Rue 99	(7 35 54).
	LOB, Marc, Grand-Chêne 8	(22 22 02).
	LUSCHER, Edgar, chemin Champ-Rond 27	(24 21 56).
	MAHAÏM, Yvan, avenue Dapples 22	(26 77 56).
	NEUKOMM, Serge, Pully, chemin de Combes 4	(28 23 33).
	NICOD Marcel, place Bel-Air 2	(23 31 85).
	OTT, Théodore, avenue de Rumina 38	(23 71 30).
	PAILLARD, Armand, Berne, Engerledweg 7	(2 00 37).
	PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
	PIQUET, Pierre-Victor, Yverdon, rue Haldimand 9	(2 39 23).
	POYAN, Daniel, avenue Vulliamin 40.	
	REBER, Hans, Bâle, Wilhelm Hisstrasse 1	
	RINDERER, Léo, rue Marterey 15	(23 66 98).
	RIVIER, Jean-Louis, rue du Midi 3	(23 94 94).
	SCHNEIDER, Georges, Cery, Hôpital	
	TRIPOD, Jean, Bâle, St. Albananlage 63	(3 91 22).
Mme	VIRIEUX, Antoinette, Rolle, Grand-Rue 93	(7 55 13).
MM.	de WERRA, Georges, avenue de la Gare 1	(23 70 79).
	WILLENER, Alfred, avenue Vulliamin 12	(22 28 36).

CORPS PROFESSORAL

9

Lecteurs

Mme	BOUDRY, Denise, avenue de Florimont 11	(23 93 52).
Mlle	CORNAZ, Suzanne, chemin de la Batelière, Cour	(26 25 37).
MM.	GIDDEY, Ernest, avenue de Rumine 19 B	(23 35 63).
	GUJEX, André, avenue de Beaumont 6	(23 97 87).
Mme	GUISAN, Evelyn, Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
MM.	LAUFER, André, avenue de Chailly 70	(28 99 50).
	MARCLAY, Robert, avenue de Sainte-Luce 4	(22 85 99).
	TÉTAZ, Numa, avenue de l'Eglise-Anglaise 16	(23 75 13).

Maître de dessin à l'E. P. U. L.

M.	M. KUPFER, Charles, avenue de la Harpe 9	(26 72 49).
----	--	-------------

Maître de sport

M	BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14	(22 59 78)
---	---	------------

Préparateurs-dessinateurs attachés aux Facultés de médecine et des sciences

MM.	COLIN, Francis, rue Marterey 5.	
	GASSER, Marcel, boulevard de Grancy 49.	

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter *personnellement* au Secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 10 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 10 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi que **deux photographies** récentes de 45 × 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par la Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés : les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le Secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive lui est remise ultérieurement.

Finance d'immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—.

Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au Secrétariat aussitôt que possible, et en tout cas avant la fin du délai fixé par l'Avis au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tout cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétariat après la fin du délai² fixé par l'Avis imprimé au dos du programme des cours¹ sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée, sur demande présentée à temps au Secrétaire général.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une *prolongation de 15 jours du délai de paiement* peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu, avant l'expiration du délai, une prolongation. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le secrétariat peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire	Fr.	5.—
en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin	»	7.—
en faveur des œuvres sociales de l'Université	»	5.—
contribution à la Caisse des assurances	»	10.—
cotisation à l'Association générale des étudiants (voir page 18)	»	5.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50
	Fr.	35.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) Cours universitaires, par semestre et par heure hebdomadaire	Fr. 6.—
b) Laboratoires :	
pour les laboratoires de chimie pharmaceutique, d'analyses pharmaceutiques et de pharmacie galénique de l'Ecole de pharmacie, finance semestrielle globale de	» 115.—
pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée)	» 30.—
pour un laboratoire de 3 heures	» 22.—
pour un laboratoire de 2 heures	» 15.—
pour un laboratoire de 8 heures	» 55.—
pour un laboratoire de 12 heures	» 75.—
pour un laboratoire de 16 heures	» 95.—
pour un laboratoire de 20 heures	» 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences ou en pharmacie est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie :

en botanique, zoologie et géologie, une finance de	Fr. 100.—
dans les autres laboratoires une finance de	» 150.—

c) Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :

Anatomie : dissection	Fr. 100.—
» conférences anatomiques	» 15.—
Embryologie : laboratoire	» 30.—
Histologie spéciale : laboratoire (été)	» 30.—
» générale : laboratoire (hiver)	» 20.—
» exercices de diagnostic en histologie	» 20.—
» grand laboratoire	» 100.—
Physiologie : laboratoire	» 60.—
Chimie physiologique : laboratoire	» 30.—
Anatomie pathologique :	
démonstrations pour étudiants avancés	» 15.—
démonstrations pour étudiants débutants	» 10.—
démonstrations et autopsies	» 30.—
Auscultation et percussion : cours pratique	» 15.—
Dermatologie : cours pratique	» 15.—
Histologie pathologique : cours pratique	» 30.—

Per décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941.

Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures	Fr.	20.—
Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	»	30.—
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	»	30.—
Matière médicale : démonstrations	»	15.—
Psychiatrie : diagnostic	»	15.—
Cliniques :		
chirurgicale propédeutique	»	20.—
chirurgicale	»	50.—
dermato-vénérologique propédeutique	»	8.—
dermatologique	»	20.—
infantile	»	20.—
médicale	»	50.—
obstétricale et gynécologique	»	30.—
ophtalmologique	»	25.—
oto-rhino-laryngologique	»	30.—
psychiatrique	»	15.—
Policlinique médicale	»	30.—
Policlinique chirurgicale	»	15.—
Policlinique psychiatrique	»	15.—
Médecine des accidents	»	15.—
Opérations obstétricales	»	20.—
Opérations obstétricales, répétitions	»	25.—
Ophthalmoscopie (exercices pratiques)	»	15.—
Pansements	»	15.—

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :

Section des ingénieurs chimistes	Fr.	75.—
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	»	150.—

Par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de nationalité suisse dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur ; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

En règle générale, aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au Secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique.

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.— (Ecole de français moderne : Fr. 10.—.)

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études ; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr. 30.—
Doctorat (sur papier)	» 16.—
Certificat d'études médicales	» 16.—
Licence et autres diplômes	» 11.—
Duplicata	» 6.—
Certificat d'études françaises	» 3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	» 2.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au secrétariat et payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
 2. une finance de cours de » 8.80
- par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une carte de légitimation ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur carte ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Tout auditeur inscrit à dix heures hebdomadaires de cours et plus est tenu de s'acquitter des taxes semestrielles suivantes (voir page 12) :

Cœuvres sociales de l'Université	Fr. . 5.—
Cotisation à l'A. G. E.	» 5.50
Sports universitaires	» 2.50
	Fr. 13.—

Moyennant une taxe semestrielle facultative de Fr. 10.—, il peut s'affilier à la Caisse d'assurance-maladie (p. 17).

C. DIVERS

I. Assurance-maladie

La Caisse d'assurance des étudiants est régie par le règlement du 30 août 1950.

Moyennant une cotisation semestrielle, la Caisse assure les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par le règlement.

Des formules *ad hoc* doivent être demandées au Secrétariat de l'Université ou de l'E. P. U. L.

Dans les huit jours après le début de sa maladie, l'étudiant doit faire parvenir au Secrétariat, sous pli fermé à l'intention du médecin-conseil, la formule *verte* de déclaration de maladie, et, sitôt guéri, la formule *blanche* « certificat de guérison ». Il doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et d'hospitalisation, dans un délai de trois mois à partir de la date de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

L'étudiant doit s'enquérir lui-même au Secrétariat du résultat de sa demande de prestations et, lorsque celle-ci a été admise par la Caisse, il peut en toucher le montant contre quittance.

N. B. — Les cas d'accidents non professionnels et leurs suites, les troubles de nature constitutionnelle, les affections chroniques et les maladies dont l'origine est antérieure à l'immatriculation sont **exclus de l'assurance, de même que les soins dentaires**. Les prestations de la Caisse pour une même maladie ne se prolongent pas au delà de deux semestres.

II. Examen radiologique obligatoire

En application de l'arrêté cantonal du 3 février 1948, tous les étudiants immatriculés, ainsi que les auditeurs inscrits à 10 heures de cours et plus, ou fréquentant des laboratoires, doivent subir, à leur entrée à l'Université, et chaque année durant leurs études, un examen radiologique obligatoire. Cet examen est gratuit.

Seul l'examen d'entrée est subi sur convocation personnelle ; pour les examens subséquents, prière de consulter les affiches apposées dans les locaux universitaires.

III. Assurance-vieillesse

Les étudiants qui n'exercent pas d'activité lucrative pendant leurs études, vacances comprises, sont tenus de payer des cotisations à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui suit celle où ils ont atteint l'âge de 20 ans révolus. Font exception les étudiants suisses habitant l'étranger et les étudiants étrangers qui ne viennent en Suisse que pour faire leurs études. **Les cotisations des étudiants sans activité lucrative s'élèvent à Fr. 12.— par année civile.**

Le livret d'étudiant acquitté ne leur sera remis que sur présentation du carnet rose d'assurance-vieillesse muni de deux timbres de Fr. 6.— chacun.

Ce carnet peut être obtenu auprès de l'Office A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau N° 319, 3^e étage), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres sont vendus par l'Office A. V. S. de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Les étudiants qui ont travaillé pendant leurs études et ont gagné plus de Fr. 300.— dans l'année civile peuvent demander à être dispensés du paiement des timbres en présentant une attestation de leur employeur. Ils en feront la demande au bureau N° 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

N. B. — Ces nouvelles instructions annulent celles qui figurent à la page 2 du livret d'étudiant.

IV. Comité de patronage des étudiants

Le Comité de patronage a pour but d'assister et de conseiller les étudiants dans tout ce qui ne relève pas directement des autorités universitaires ou des facultés, de créer un milieu favorable à leur développement intellectuel, et de resserrer les liens entre eux et la population vaudoise.

Il s'occupe en particulier des étudiants étrangers au canton de Vaud et veille à ce que leur séjour à Lausanne leur soit aussi profitable que possible.

Il sert d'intermédiaire entre l'Université et l'Association générale des étudiants.

Président : M. le professeur Louis Fauconnet

Assistante sociale : M^{lle} Ch. Rindlisbacher,
place de la Cathédrale 6. (Tél. 232781, de préférence entre 8 et 9 heures.)

V. Aumônier des étudiants

M. le pasteur Pierre GANDER, aumônier des étudiants, reçoit
à l'Ancienne Académie, salle n° VII
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h. 30 à 12 heures.

VI. Foyer-restaurant universitaire

(Rue de la Barre 1)

Le Foyer-restaurant universitaire offre aux étudiants membres de l'A. G. E. (voir ch. VII ci-dessous) des repas et des consommations à prix réduits. En outre, des salles de réunion, de lecture et de travail y sont à leur disposition, ainsi que des jeux.

VII. Association générale des étudiants (A. G. E.)

L'Association générale des étudiants (A. G. E.) est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente les intérêts de l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires ainsi que des organisations étudiantes — Union nationale des étudiants de Suisse (U. N. E. S.), notamment.

L'A. G. E. comprend deux organes superposés : l'Assemblée des délégués des facultés et écoles, chargée de définir l'activité générale, et le Bureau, organe exécutif. Celui-ci met à la disposition des étudiants ses offices du travail rémunéré, du logement, des relations extérieures (voyages et échanges), d'art et culture (théâtre, chœur, orchestre, ciné-club universitaires), de l'entraide et des sports. Il publie son journal officiel *Les Voix universitaires*.

Secrétariat au Foyer-Restaurant, rue de la Barre 1, premier étage.
Téléphone 22 35 40 entre 13 h. 30 et 16 h. 30.

VIII. Sanatorium universitaire

Le Sanatorium universitaire suisse de Leysin reçoit, à tarif très modéré, les étudiants suisses, dès le début du premier semestre auquel ils se sont inscrits à l'Université, et les étudiants étrangers dès le début de leur deuxième semestre, à condition qu'ils aient payé la cotisation prévue à la page 12. Les formules de demande d'admission, qui peuvent être demandées au Secrétariat de l'Université, doivent être adressées au Recteur.

IX. Bourses d'études à l'étranger

Outre les bourses mentionnées au ch. IV, p. 14, destinées à apporter aux étudiants une aide justifiée par leur situation financière, il existe, en dehors de toute considération de cet ordre, des bourses d'études à l'étranger, accessibles aux jeunes gradués ou aux étudiants avancés méritants. De telles bourses sont offertes, chaque année, par

la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, etc... Elles sont réservées à des candidats de nationalité suisse.

Renseignements auprès du Secrétaire général de l'Université à ses heures de réception.

X. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(Voir page 102.)

CENTRE DE MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE

(Voir page 103.)

INSTITUT POUR L'ÉTUDE DES MÉTHODES DE DIRECTION D'ENTREPRISE (I. M. E. D. E.)

(Voir page 103.)

OFFICE CENTRAL UNIVERSITAIRE SUISSE

(Voir page 105.)

CENTRALE DES THÈSES

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des Cours

DU

Semestre d'hiver

1958-1959

15 octobre - 20 mars

N. B. — Les cours particuliers (*collegia privatissima*) sont régis par les articles 41-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs.

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Edouard Mauris.

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études des candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerne le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 99.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Carl KELLER, prof. extr.

1.	Introduction à l'Ancien Testament	1 h.
2.	Théologie de l'Ancien Testament: La Révélation	2 h.
3.	Exégèse de la Genèse	2 h.
4.	Exégèse du prophète Ezéchiel	2 h.
5.	Exégèse de la Bible française	1 h.
6.	Introduction à l'arabe classique	1 h.
7.	Grammaire hébraïque	2 h.

M. Charles MASSON, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 8. | Introduction au Nouveau Testament | 2 h. |
| 9. | Exégèse de textes des évangiles synoptiques | 2 h. |
| 10. | Théologie paulinienne | 2 h. |
| 11. | Exégèse de l'épître aux Romains | 2 h. |

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Histoire de l'Eglise : | |
| | L'Eglise et la Révolution française | 3 h. |
| | L'Eglise des trois premiers siècles | 1 h. |
| 13. | Histoire des dogmes : La formation du dogme dans l'Eglise
ancienne | 3 h. |
| 14. | Séminaire d'histoire de l'Eglise | 1 h. |
| 15. | Séminaire d'histoire des dogmes (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Edmond GRIN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 16. | Introduction aux études de théologie (étudiants du pre-
mier semestre) | 2 h. |
| 17. | Introduction aux problèmes de morale (étudiants de pre-
mière et deuxième années) (2 h. tous les 15 jours) priv. | 1 h. |
| 18. | Morale chrétienne : Introduction et première partie | 4 h. |
| 19. | Séminaire de théologie systématique (problèmes d'éthique
chrétienne) (2 h. tous les 15 jours) priv. | 1 h. |

M. Henri GERMOND, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Théologie pastorale | 2 h. |
| 21. | Séminaire de théologie pastorale (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 22. | Séminaire d'homilétique II (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | Séminaire d'homilétique I (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 23. | Exercices pratiques | 1 h. |
| 24. | Histoire des religions : Problèmes de phénoménologie
religieuse | 2 h. |
| 25. | Ecclésiologie | 1 h. |

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 26. | Psychologie (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 27. | Ethique sociale | 1 h. |

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 28. | Apologétique | 2 h. |
| 29. | Séminaire de philosophie religieuse | 1 h. |
| 30. | Séminaire de théologie contemporaine (2 h. tous les
15 jours) | 1 h. |

M. Edouard MAURIS prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 31. | Histoire de la théologie moderne | 2 h. |
| 32. | Histoire de la pensée romande au XIX ^e siècle | 1 h. |
| 33. | Liturgique (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Henri ANSELMIER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 34. | Catéchétique | 2 h. |
| 35. | Exercices pratiques de catéchétique | 2 h. |

M. Roger GIRARD

- | | | |
|-----|---|--------|
| 36. | Hymnologie et chant (gratuit) | 1/2 h. |
|-----|---|--------|

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur François Gilliard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de *licence en droit* ou de *doctorat en droit*, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit*, mention « *droit suisse* », avec ou sans thèse.
2. *Licence en droit* avec mention d'une législation étrangère.
3. *Doctorat en droit*, mention « *sciences juridiques* ».
4. *Doctorat en droit*, mention « *économie politique* », ainsi qu'à des *Certificats d'études juridiques et d'économie politique*.

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la *licence*.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. — Pour entrer dans le barreau vaudois et pour être dispensé de l'examen d'admission au stage du notariat, il faut être porteur de la *licence en droit*, mention « *droit suisse* » avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Voir le Règlement de la Faculté de droit, Lausanne 1954, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 99.

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Droit romain, partie générale : Droit quiritaire | 3 h. |
| 2. | Droit romain, partie spéciale : les obligations I | 2 h. |
| 3. | Exégèse des Pandectes | 1 h. |
| 4. | Séminaire de droit romain | 2 h. |

M. François GILLIARD, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Introduction aux études juridiques | 2 h. |
| 6. | Histoire du droit (partie générale) | 2 h. |
| 7. | Histoire du droit (partie spéciale) | 2 h. |
| 8. | Droit civil comparé | 2 h. |

M. Paul PIOTET, prof. extr.

- | | | |
|----|------------------------------|------|
| 9. | Droit civil suisse | 5 h. |
|----|------------------------------|------|

M. Roger Secrétan, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Droit des obligations : Les papiers-valeurs, en particulier le droit de change | 3 h. |
| 11. | Droit commercial : les contrats | 3 h. |
| 12. | Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

Page 28. ERRATUM : M. Roger SECRETAN, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 10. Droit des obligations : les contrats | 3 h. |
| 11. Droit commercial : les papiers-valeurs, en particulier
le droit de change | 3 h. |
| 12. Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Guy FLATTET, prof. ord.

13.	Droit civil français I : Les successions et les libéralités	2 h.
14.	Droit civil français II : Les obligations	2 h.
15.	Droit commercial français (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
16.	Procédure civile française : Voies d'exécution (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
17.	Droit des transports	2 h.
18.	Exercices de rédaction juridique	2 h.

M. Karl NEUMAYER, prof. extr.

19.	B G B : Schuldrecht I	4 h.
20.	B G B : Gesellschaftsrecht	3 h.
21.	B G B : Übungen mit schriftlichen Arbeiten	2 h.

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

22.	Droit pénal	4 h.
23.	Droit international privé	2 h.
24.	Procédure civile	2 h.
25.	Séminaire de procédure civile (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
26.	Séminaire de droit pénal (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Hermann BLEI, privat docent

27.	Deutsches Strafrecht, bes. Teil	4 h.
28.	Übungen aus dem Strafrecht	2 h.

M. Claude BONNARD, privat docent

29.	Procédure fédérale : chapitres choisis (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
-----	---	------

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

30.	Droit constitutionnel général : Introduction. Théorie générale de l'Etat. Régime intérieur de l'Etat. Droits de l'homme	3 h.
31.	Droit constitutionnel suisse : Notions fondamentales. Les organes et les fonctions de l'Etat en Suisse	3 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

32.	Droit administratif	2 h.
33.	Droit fiscal	2 h.
34.	Economie et législation sociales	2 h.
35.	Séminaire de droit administratif (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Georges PERRIN, prof. extr.

36.	Droit international public	2 h.
37.	Séminaire de droit international public	1 h.
38.	Droit diplomatique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
	Problèmes choisis de droit international public	2 h.

M. Firmin OULÈS, prof. ord.

39.	Economie politique	3 h.
40.	Histoire des doctrines et des faits économiques	1 h.
41.	Statistique économique	2 h.
42.	Séminaire d'économie politique	2 h.

M. Paul TURIN, prof. extr.

43.	Les brevets d'invention	2 h.
-----	-----------------------------------	------

M. Pierre PÉTERMANN, chargé de cours

44.	Droit des assurances privées (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
-----	---	------

M. Henri RIEBEN, prof. extr.

45.	Economie suisse	2 h.
-----	---------------------------	------

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. ord.

46.	Médecine légale	1 h.
-----	---------------------------	------

FACULTÉ DE DROIT

31

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

47 Etude de la preuve pénale f h

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

(Voir page 39.)

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Pierre Jaccard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés les porteurs du certificat de maturité délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole. Il faut avoir au moins vingt ans révolus pour être inscrit à cet examen.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence et doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité, du certificat de maturité commerciale délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

Durée des études

La scolarité exigée est de :

- 6 semestres pour la *licence ès sciences sociales et ès sciences politiques*,
- 4 semestres pour la *licence ès sciences pédagogiques*,

4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une certaine scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu *avant l'inscription à l'examen théorique du Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des *médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés*.

Voir le *Règlement de l'École des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 99.

COURS OBLIGATOIRES

A : Section des sciences politiques B : Section des sciences sociales

C : Section des sciences pédagogiques

(Voir le règlement de l'École.)

I. Cours spéciaux à l'École :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C) 2 h.

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

2. La Suisse napoléonienne (A) 2 h.
3. Conférences d'histoire suisse (2 h. tous les 15 jours) (A) 1 h.

M. Paul-Louis PELET, chargé de cours

4. Histoire diplomatique (A) 1 h.
5. Séminaire d'histoire diplomatique (A) 1 h.

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

6. *Institutions politiques comparées (U. R. S. S., Allemagne)*
(2 h. tous les 15 jours) (A) 1 h.

M. Georges PERRIN, prof. extr.

7. *Problèmes choisis de droit international public* (A) 2 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

8. *Economie et législation sociales* (A, B) 2 h.

M. Jean MEYNAUD, prof. extr.

9. *Introduction à la science politique* (A) 2 h.
10. *Séminaire de science politique* (A) 2 h.

M. Albert MASNATA, chargé de cours

11. *La structure et l'évolution des échanges internationaux à l'époque contemporaine ; les institutions nationales et internationales du commerce extérieur* (A) 1 h.
12. *Economie sociale : les systèmes sociaux et économiques* (B) 1 h.

M. Maurice VEILLARD, chargé de cours

13. *Introduction au travail social : maladie, infirmité, invalidité, fléaux sociaux, hygiène sociale* (2 h. tous les 15 jours) (B) 1 h.

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

14. *Psychologie générale* (B, C) 2 h.
15. *Sociologie générale* (A, B, C) 2 h.
16. *Séminaire de psychologie et de sociologie* (B, C) (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Georges PANCHAUD, prof. extr.

17. *Pédagogie générale* (C) 2 h.
18. *Séminaire de pédagogie* (2 h. tous les 15 jours) (C) 1 h.
19. *Histoire des doctrines pédagogiques* (C) 1 h.
20. *Séminaire d'histoire des doctrines pédagogiques* (C) 1 h.
21. *Organisation et législation scolaires comparées* (C) 2 h.

M. Jacques BERGIER, chargé de cours

22. *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (C) 2 h.
23. *Le développement de l'enfant* (C) 1 h.

II. *Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :*

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B), statistique (A, B). — M. Bridel : Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse (A). — G. Perrin : Droit international public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — H. Zwahlen : Droit administratif (A). — F. Gilliard : Introduction aux études juridiques (A, B). — Ch. Rathgeb : Droit international privé (A). — R. Secrétan : Droit des obligations et droit commercial (B). — G. Flattet : Droit civil français II (B).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. H. Onde : Géographie économique et séminaire de géographie (A). — J. Golay : Institutions économiques (A). — H. Rieben : Economie suisse (A, B).

Faculté des lettres. — MM. Guisan et Mercanton : Littérature et langue françaises (A, B, C). — J.-Ch. Biaudet : Histoire générale (A, B). — D. Christoff : Philosophie (B), histoire de la philosophie (C). — H. Onde : Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, conformément au règlement de l'Ecole, dans l'enseignement de l'Ecole et d'autres Facultés, notamment parmi les branches suivantes :

I. *Cours spéciaux à l'Ecole :*

- M. Marcel BOSON, privat docent
24. Histoire des doctrines coopératives 1 h.
- M. Jacques BOURQUIN, privat docent
25. Science de l'information 1 h.
- M. Alfred WILLENER, privat docent
26. Technique de l'enquête sociologique 1 h.

II. *Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :*

Faculté de théologie. — M. P. Jaccard : Ethique sociale.

Faculté de droit. — M. F. Gilliard : Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. J. Golay : Institutions économiques. — H. Rieben : Intégration européenne. — P. Gœtschin : Les marchés.

Institut de police scientifique et de criminologie. — M. M.-H. Thélin : Criminologie.

Faculté des lettres. — MM. W. Stauffacher : Langue allemande. — R. Rapin : Langue anglaise. — D. Poyan : Langue espagnole. — F. Chiappelli : Langue italienne. — C. Regamey : Langue russe.

Ecole des Hautes Études commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre *exceptionnel*, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès l'examen d'admission prévu à l'art. 8 du Règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales supérieures* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 5, p. 99.

Voir le *Règlement de l'École des hautes études commerciales*, Lausanne 1958, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

I. Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :

M. Jean GOLAY, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 1. Institutions économiques : Cartels, trusts, entreprises coopératives — La structure bancaire en Suisse et à l'étranger | 4 h. |
| 2. Séminaire | 1 h. |
| 3. Analyse financière | 2 h. |

M. Maurice BOURQUIN, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 4. Economie d'entreprise : La publicité | 4 h. |
| 5. Séminaire d'économie d'entreprise : études et visites d'entreprises | 2 h. |

M. Henri RIEBEN, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 6. Economie suisse | 2 h. |
| 7. Intégration européenne. | 2 h. |
| 8. Communauté du charbon et de l'acier | 1 h. |

M. Henri ONDE, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 9. | Géographie économique : Les métaux non ferreux | 2 h. |
| 10. | Séminaire de géographie | 1 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 11. | Mathématiques financières (première partie) | 3 h. |
| 12. | Séminaire de mathématiques financières | 1 h. |
| 13. | Calcul des probabilités (première partie) | 3 h. |

M. Auguste URECH, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 14. | L'assurance contre l'invalidité | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Charlie JÉQUIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 15. | Technique des assurances | 2 h. |
| 16. | Les assurances de groupes | 2 h. |
| 17. | Exercice de technique des assurances : 1 ^{re} série | 1 h. |
| | 2 ^e série | 1 h. |

M. Robert GROSJEAN, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 18. | Enseignement commercial | 2 h. |
| 19. | Introduction aux études commerciales supérieures | 4 h. |

M. Pierre GOETSCHIN, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Les marchés des matières premières et les foires économiques | 2 h. |
|-----|--|------|

M. Pierre BIDEAU, privat docent

- | | | |
|-----|-----------------------------------|------|
| 21. | Psychologie de la vente | 1 h. |
|-----|-----------------------------------|------|

M. Armand PAILLARD, privat docent

- | | | |
|-----|--|------|
| 22. | La technique des transports dans les affaires (première partie) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|-----|--|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique, statistique. — F. Gilliard : Introduction aux études juridiques. — R. Secrétan : Droit commercial, droit des obligations. — G. Flattet : Droit commercial français, droit civil français, procédure civile française. — C. Rathgeb : Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — H. Zwahlen : Droit fiscal, législation sociale. — H. Pétermann : Droit des assurances.

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. A. Masnata : Structure et évolution des échanges internationaux.

Faculté des sciences. — M. C. Blanc : Calcul différentiel et intégral.

Institut de Police scientifique et de criminologie

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

- | | | |
|----|---|----------------|
| 1. | Police scientifique : Les preuves techniques applicables en matière de vols, d'homicides, d'attentats et d'incendies | 1 h. |
| 2. | Police scientifique : Méthodes scientifiques d'investigation judiciaire et policière (vols, homicides, incendies) ; connaissance pratique du criminel | 2 h. |
| 3. | Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux) | 2 h. |
| 4. | Laboratoire de police scientifique | Tous les jours |
| 5. | Photographie théorique (objectifs, préparations sensibles, théories de l'image latente et du développement, révélateurs) | 1 h. |
| 6. | Laboratoire de photographie | 3 h. |

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. ord.

- | | | |
|----|------------------------|------|
| 7. | Criminologie | 1 h. |
|----|------------------------|------|

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

- | | | |
|----|-------------------------------------|------|
| 8. | Pénologie | 1 h. |
| 9. | Etude de la preuve pénale | 1 h. |

N.B. — Les laboratoires de l'*Institut de police scientifique* et de *photographie* se trouvent à l'École de chimie et de physique, place du Château (21 64 10).

Faculté de Médecine

Dayen : M. le professeur Bernardo Streiff

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. *Pour le candidat de nationalité suisse*, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. *Pour le candidat de nationalité étrangère*, être porteur d'un titre jugé équivalent à celui qui est exigé des candidats de nationalité suisse.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. **Les étudiants de nationalité suisse**, aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir *Règlement spécial*). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. **Les étudiants de nationalité étrangère**, aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir *Règlement spécial*). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir *Règlement spécial*) ;
- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de chimie, physique, botanique et zoologie, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.

Directeur : M. le professeur G. Winckler.

Ecole de médecine (22 83 32).

2. Institut d'anatomie pathologique

Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (21 43 01).

3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.

Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 46).

4. Institut d'histologie et d'embryologie.

Directeur : M. le professeur O. Bucher.

Ecole de médecine (22 83 32).

5. Institut de médecine légale.

Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 81).

6. Laboratoire de physiologie

Directeur : M. le professeur A. Fleisch.

Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99)

7. Institut de radiologie.

Directeur : M. le professeur G. Candardjis.

Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. **Clinique médicale.**
Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. **Clinique chirurgicale.**
Chef : M. le professeur F. Saegesser.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. **Clinique dermatologique.**
Chef : M. le professeur J. Delacrétaz.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. **Clinique obstétricale et gynécologique.**
Chef : Vacat.
Maternité (21 43 01).
5. **Clinique ophtalmologique.**
Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. **Clinique oto-rhino-laryngologique.**
Chef : M. le professeur J.-P. Taillens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. **Clinique pédiatrique.**
Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. **Clinique psychiatrique.**
Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. **Policlinique médicale.**
Chef : M. le professeur Ed. Jéquier-Doge.
Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 41).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 99.

M. Georges WINCKLER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|----------------|
| 1. | Anatomie normale | 5 h |
| 2. | Conférences d'anatomie (pour étudiants avancés) priv. | 3 h. |
| 3. | Dissection | Tous les jours |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 4. | Histologie générale | 4 h. |
| 5. | Travaux pratiques d'histologie | 2 h. |
| 6. | Histologie du système nerveux central | 2 h. |
| 7. | Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 8. | Physiologie animale | 6 h. |
| 9. | Laboratoire de chimie physiologique | 3 h. |

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Anatomie pathologique spéciale | 3 h. |
| 11. | Histologie des tumeurs | 2 h. |
| 12. | Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique (pour étudiants avancés) | 4 h. |
| 13. | Démonstrations d'anatomie pathologique (pour étudiants avancés) | 2 h. |

M. Alfred REYMOND, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 14. | Anatomie pathologique spéciale | 2 h. |
| 15. | Démonstrations d'anatomie pathologique (pour débutants) | 1 h. |

M. Alfredo VANNOITI, prof. ord.

- | | | |
|-----|-----------------------------|------|
| 16. | Clinique médicale | 7 h. |
|-----|-----------------------------|------|

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 17. | Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
| 18. | Physiothérapie et balnéologie | 1 h. |

M. Michel JÉQUIER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 19. | Cours pratique de neurologie (sémiologie) | 1 h. |
| 20. | Les maladies du système nerveux | 1 h. |

M. Frédéric SAEGESSER, prof. extr.

21. Clinique chirurgicale 7 h.

M. Maurice VULLIET, prof. ord.

22. Médecine des accidents 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

23. Chirurgie générale (cours théorique) 2 h.

M. Pierre FRANCIOLI, chargé de cours

24. Clinique chirurgicale propédeutique 2 h.

M. Claude VERDAN, chargé de cours

25. Polyclinique chirurgicale 2 h.

Vacat

26. Clinique obstétricale et gynécologique 4 h.

27. Examen obstétrical et gynécologique (avec la collaboration du chef de clinique ; cours pratique) 1 h.

En collaboration avec M. G. de WERRA, privat docent :

28. Cours théorique et pratique d'opérations obstétricales 2 h.

M. Pierre DUBUIS, chargé de cours

29. Cours théorique de gynécologie 2 h.

30. Cours théorique d'obstétrique pathologique 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

31. Bactériologie, parasitologie, hygiène 5 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. ord.

32. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologiques 4 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

33. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, *prof. ord.*

34.	Clinique ophtalmologique	3 h.
35.	Cours théorique d'ophtalmologie	1 h.
36.	Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants)	1 h.
37.	Id. (pour étudiants avancés)	1 h.

M. Jean DELACRÉTAZ, *prof. extr.*

38.	Clinique de dermatologie et de vénéréologie	3 h.
39.	Clinique propédeutique de dermatologie et vénéréologie	1 h.
40.	Démonstrations pratiques de dermatologie et vénéréologie (pour étudiants avancés)	1 h. 1/2

M. Hans STECK, *prof. ord.*

41.	Clinique psychiatrique	2 h.
-----	----------------------------------	------

M. Pierre-B. SCHNEIDER, *prof. extr.*

42.	Policlinique psychiatrique	1 h. 1/2
43.	Psychologie médicale	1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, *prof. ord.*

44.	Médecine légale	2 h.
-----	---------------------------	------

M. Edouard JÉQUIER-DOGE, *prof. ord.*

45.	Policlinique médicale	4 1/2 h.
46.	Thérapeutique pratique	1 h.

M. Michel DOLIVO, *prof. extr.*

47.	Pharmacologie générale	2 h.
48.	Prescription et laboratoire	1 h.

M. Georges CANDARDJIS, *prof. extr.*

49.	Radiologie générale	2 h.
50.	Radiodiagnostic (pour étudiants avancés)	1 h.
51.	Séminaire de radiologie (pour étudiants des trois derniers semestres)	1 h.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Louis NICOD, chargé de cours

52. Clinique orthopédique 1 h.

M. Fernand CARDIS, chargé de cours

53. Tuberculose : Epidémiologie et évolution générale . . . 1 h.

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

54. Thérapeutique chirurgicale 1 h.

M. Jean-François CUENDET

55. Génétique ophtalmologique 1 h.

M. René DUFOUR

56. Ophtalmologie propédeutique 1 h.

M. Gérard FAVEZ

En collaboration avec M. J.-L. Rivier, privat docent :

57. Percussion et auscultation (pour étudiants avancés) . . . 2 h.
58. Percussion et auscultation (pour débutants) 2 h.

M. Guido HEMMELER

59. Cours théorique et pratique d'hématologie 1 h.

M. Edouard JULLARD

60. Cours théorique de médecine infantile 1 h.

M. Marc LOB

61. Médecine du travail 1 h.

M. Ivan MAHAIM .

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Serge NEUKOMM

62. Cancérologie 1 h.

M. Marcel NICOD

63. Médecine du nourrisson 1 h.

M. Théodore OTT

64. Diagnostic neurologique 1 h.

M. Hans REBER

65. Epidémiologie et prévention des maladies infectieuses 1 h.

M. Jean-Louis RIVIER

En collaboration avec M. J. Favez, privat docent :

66. Percussion et auscultation pour étudiants avancés (voir n° 57) 2 h.
67. Percussion et auscultation pour débutants (voir n° 58) 2 h.

M. Georges SCHNEIDER

68. Diagnostic psychiatrique 2 h.
69. Psychiatrie spéciale 1 h.

M. Jean TRIPOD

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Georges de WERRA

En collaboration avec M. le professeur

- Cours théorique et pratique d'opérations obstétricales
n° 28) 2 h.

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Fredi Chiappelli

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suivantes.

Durée et organisation des études*Licence ès lettres (diplôme d'Etat)*

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 7, p. 99.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50) et le *Programme des examens de la Faculté des lettres*, Lausanne 1951 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Daniel CHRISTOFF, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | La pensée française au XX ^e siècle | 2 h. |
| 2. | Introduction à la phénoménologie | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'interprétation | 2 h. |
| 4. | Séminaire de philosophie (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Philosophie des sciences : L'épistémologie d'Émile Meyerson (suite) | 1 h. |
| | Introduction aux problèmes philosophiques | 2 h. |

M. Chanan LEHRMANN, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 6. | La Suisse de 1513 à 1530 | 2 h. |
| 7. | Séminaire d'histoire suisse (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 8. | Paléographie latine | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 9. | L'Allemagne au temps de Bismarck | 2 h. |
| 10. | Conférences I : Histoire contemporaine (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 11. | Conférences II : La politique extérieure des États-Unis (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 12. | La Suisse napoléonienne | 2 h. |
| 13. | Conférences d'histoire suisse (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Paul COLLART, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 14. | Séminaire d'histoire grecque : La Grèce au V ^e siècle avant J.-C. | 2 h. |
| 15. | Archéologie : Grands sanctuaires de la Grèce : Délos, Delphes, Olympie (avec projections) | 2 h. |

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 16. | Le roman courtois en France au moyen âge | 2 h. |
| 17. | Vocalisme comparé des langues romanes | 1 h. |
| 18. | Explication de l' <i>Atre périlleux</i> (Classiques Français du moyen âge, n° 76) | 2 h. |

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Ernest Renan et son temps | 1 h. |
| 20. | Explication : Renan, <i>Souvenirs d'enfance et de jeunesse</i> | 2 h. |
| 21. | Explication : Racan, <i>Les Bergeries</i> (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 22. | Travaux pratiques (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 23. | Histoire du vers français | 1 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 24. | Victor Hugo | 2 h. |
| 25. | L'Orient dans la littérature française : <i>Les Mille et une Nuits</i> | 1 h. |
| 26. | Lectures | 1 h. |
| 27. | Conférences : <i>Les Caractères</i> de La Bruyère | 2 h. |

M. Henri PERROCHON, privat docent

(Ne professe pas au semestre d'hiver.)

Langue et littérature grecques

M. André RIVIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 28. | Homère et l' <i>Illiade</i> | 2 h. |
| 29. | Explication de textes : Eschyle, <i>Les Sept contre Thèbes</i> | 2 h. |
| 30. | Thèmes grecs et versions grecques | 1 h. |

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 31. | Les <i>Satires</i> de Perse | 1 h. |
| 32. | Explication de textes : Horace, <i>Satires</i> | 2 h. |
| 33. | Introduction et exercices (pour les étudiants de 1 ^{er} et 2 ^e semestres) | 2 h. |
| 34. | Conférences littéraires et versions (pour la 2 ^e partie de la licence) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Jean BÉRANGER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 35. | Stylistique latine et thème latin | 1 h. |
|-----|---|------|

Langue et littérature allemandes

M. Werner STAUFFACHER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--------------------------------------|------|
| 36. | Johann Gottfried Herder : | |
| | I. Vorlesung | 1 h. |
| | II. Lektüre | 1 h. |
| 37. | Goëthes <i>Alterslyrik</i> | 2 h. |
| 38. | Stilistische Übungen | 1 h. |

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 39. | Vieux haut allemand : <i>Hildebrandslied</i> (étudiants avancés) | 1 h. |
|-----|--|------|

M. Numa TÉTAZ, lecteur

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 40. | Stylistique allemande | 1 h. |
|-----|---------------------------------|------|

Langue et littérature italiennes

M. Fredi CHIAPPELLI, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 41. | Histoire de la littérature italienne : Dante, <i>Purgatorio</i> | 1 h. |
| 42. | Séminaire : <i>Esercizi di lessico e stile</i> | 1 h. |
| 43. | Proséminaire : Il XVI ^e secolo | 1 h. |
| 44. | Langue italienne : cours pour débutants | 1 h. |
| 45. | Lectures pour débutants | 1 h. |

Langue et littérature anglaises et littérature américaine

M. René RAPIN, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 46. | Carlyle | 2 h. |
| 47. | Explication de textes : Shakespeare, <i>Antony and Cleopatra</i> | 2 h. |
| 48. | Thèmes (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 49. | Versions (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

50. Vieil anglais : *Beowulf* (étudiants avancés) 2 h.

Langues et civilisations slaves et orientales

M. Constantin REGAMEY, prof. ord.

51. Littérature russe du XIX^e siècle 1 h.
 52. Séminaire : Théâtre russe 2 h.
 53. Eléments de russe (débutants) 2 h.
 54. Cours de sanskrit (débutants) 1 h.

Langue et littérature espagnoles

M. Daniel POYAN, privat docent

55. La novela picaresca 1 h.
 56. Langue espagnole
 a) débutants 1 h.
 b) étudiants avancés 1 h.

Langues sémitiques

M. Carl KELLER, prof. extr.

57. Introduction à l'arabe classique 1 h.

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, prof. extr.

58. Histoire de l'art : Delacroix 1 h.
 59. Séminaire : Conférence 1 h.
 60. Séminaire : Travaux pratiques 1 h.

M. René BERGER, chargé de cours

61. Introduction à l'histoire de l'art et à l'esthétique 2 h.

Géographie

M. Henri ONDE, prof. ord.

62. Géographie humaine : Les villes 1 h.
 63. Géographie régionale : Rhône, Rhin et Danube 1 h.
 64. Explication de cartes 1 h.

Bibliographie

M. Charles ROTH, chargé de cours

- | | | |
|-----|----------------------------------|------|
| 65. | Bibliographie pratique | 2 h. |
|-----|----------------------------------|------|

Histoire diplomatique

M. Paul-Louis PÉLET, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 66. | Histoire diplomatique | 1 h. |
| 67. | Séminaire d'histoire diplomatique | 1 h. |

Histoire des religions

M. Henri GERMOND, prof. ord.

(Voir Faculté de théologie, p. 25.)

Pédagogie

M. Georges PANCHAUD, prof. extr.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Psychologie

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. Ernest Giddey, lecteur

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C.*

Tout étudiant ou auditeur désireux de participer aux cours pratiques mentionnés ci-dessous devra s'inscrire préalablement au moyen d'un *bulletin d'inscription* que le Secrétariat de l'Ecole (Ancienne Académie, Cité, Lausanne) lui enverra sur demande. Le nombre des places disponibles dans les classes pratiques étant limité, les étudiants et auditeurs qui n'auraient pas rempli de bulletin d'inscription avant le début du semestre courent le risque de ne pas être admis à participer à ces classes.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et auditeurs, précise avec eux leur programme de travail et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Le Directeur peut refuser l'accès aux cours pratiques de l'Ecole à tout auditeur qui ne suivrait pas un nombre d'heures hebdomadaires constituant un programme complet (au moins 10 heures hebdomadaires de cours).

Les étudiants ne peuvent changer de classe qu'avec l'assentiment du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

A. *Cours ex cathedra* (conférences)

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Ernest Renan et son temps | 1 h. |
| 2. | Explication : Renan, <i>Souvenirs d'enfance et de jeunesse</i> | 2 h. |
| 3. | Histoire du vers français | 1 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|----|--|------|
| 4. | Victor Hugo | 2 h. |
| 5. | L'Orient dans la littérature française : <i>Les Mille et une Nuits</i> | 1 h. |

M. Ernest GIDDEY, lecteur

- | | | |
|----|---|------|
| 6. | Introduction à la littérature et à la civilisation françaises | 2 h. |
|----|---|------|

B. *Cours pratiques* (classes de degrés différents)

M. Ernest GIDDEY, lecteur

- | | | |
|-----|--|------|
| 7. | Explication : La Fontaine, <i>Fables</i> | 1 h. |
| 8. | Composition II | 1 h. |
| 9. | Stylistique | 1 h. |
| 10. | Traduction de l'anglais II | 2 h. |
| 11. | Traduction de l'anglais I | 2 h. |

M. André GUEX, lecteur

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Explication : Victor Hugo, <i>Notre-Dame de Paris</i> | 1 h. |
| 13. | Explication : Renan, <i>Souvenirs d'enfance et de jeunesse</i> | 1 h. |
| 14. | Explication : Gide, <i>La Porte étroite</i> | 1 h. |
| 15. | Etude de textes | 2 h. |
| 16. | Composition I | 1 h. |
| 17. | Classe pratique de phonétique française II | 3 h. |
| 18. | Classe pratique de phonétique française I | 3 h. |
| 19. | Lecture et élocution II | 1 h. |
| 20. | Lecture et élocution I | 1 h. |

M^{me} Evelyn GUIBAN, lectrice

- | | | |
|-----|----------------------|------|
| 21. | Syntaxe II | 2 h. |
|-----|----------------------|------|

M^{me} Denise BOUDRY, lectrice

22. Syntaxe I 2 h.

M. André LAUFER, lecteur

23. Grammaire 2 h.

M^{lle} Suzanne CORNAZ, lectrice

24. Traduction de l'allemand I. 2 h.
25. Grammaire élémentaire 2 h.

M. Robert MARCLAY, lecteur

26. Rédaction 1 h.
27. Traduction de l'italien 1 h.

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont essentiellement pratiques ; ils se donnent par petites classes (18 à 20 élèves au maximum), correspondant aussi exactement que possible au degré de connaissance des étudiants, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Les Cours de vacances sont divisés en cinq séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois, quatre ou cinq séries.

La cinquième série est destinée plus spécialement aux étudiants qui ont l'intention de suivre les cours à l'Université pendant le semestre d'hiver, notamment à l'École de français moderne.

Les étudiants peuvent choisir entre trois types de cours :

1. COURS A, *Cours de langue et de littérature françaises*, à l'intention des étudiants désireux de poursuivre des études à la fois pratiques et littéraires.

Ce cours comprend par série :

- 28 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, syntaxe, composition) ;
- 8 heures de littérature française contemporaine (1920-1940).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 5 heures d'entretiens littéraires ;
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

2. COURS B, *Cours pratique de français*, organisé pour les personnes qui ne sont pas de formation littéraire et qui désirent faire une étude intensive de la langue usuelle.

Ce cours comprend par série :

- 34 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, grammaire et orthographe, rédaction, stylistique).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 6 heures de conversation ;
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

3. COURS C, *Cours élémentaire de français*, destiné aux personnes qui n'ont du français que de faibles notions ou qui n'en ont pas du tout.

Ce cours comprend par série :

- 36 heures de leçons pratiques (lecture expliquée, grammaire et orthographe, conversation et rédaction, prononciation).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Il y a trois sessions d'examen, situées à la fin des deuxième, troisième et quatrième séries. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, place de la Cathédrale 5, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Héli Badoux

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Dans les cas précisés par un règlement spécial (Règlement des examens d'admission à la Faculté des sciences, 1952), le candidat peut être autorisé à subir un examen d'admission. Règlement et programme peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université (Fr. —.50).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux certificats, diplômes et grades suivants :

1. *Certificats d'études supérieures.*
2. *Diplôme de physicien.*
3. *Diplôme de chimiste.*
4. *Diplôme de géologue.*
5. *Licence ès sciences (diplôme d'Etat).*
6. *Licence ès sciences (diplôme d'Université).*
7. *Doctorat ès sciences.*

N. B. — L'École d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Les divers grades et les études qui y préparent sont l'objet de règlements spéciaux que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université (voir page 61 ci-après.)

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, une grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de chimiste est conféré aux étudiants de la Faculté des sciences après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'Ecole d'ingénieurs, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Diplôme de physicien

L'Université de Lausanne confère le diplôme de physicien et l'Ecole polytechnique de l'Université celui d'ingénieur-physicien.

Les programmes de ces deux diplômes comportent l'étude des disciplines de la physique, ainsi que de notions de mathématiques et de chimie, mais ils diffèrent par les branches qui accompagnent ces disciplines.

Le *diplôme de physicien* relève de la Faculté des sciences; la durée des études en est de huit semestres au minimum, non compris la durée du travail pratique de diplôme.

Pour être admis aux examens, les étudiants doivent remplir les conditions requises par le *Règlement de la Faculté des sciences* (art. 15); ils doivent notamment être porteurs d'un certificat de maturité ou d'un

titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté ; l'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens.

Le *diplôme d'ingénieur-physicien* relève de l'Ecole polytechnique de l'Université ; il comprend une série de disciplines techniques se rattachant à l'art de l'ingénieur. La durée des études est de huit semestres. Le règlement et le plan d'études relatifs à ce diplôme figurent dans le programme des cours de l'Ecole polytechnique de l'Université.

Le plan d'études pour la licence ès sciences physiques permet, sous certaines conditions, aux étudiants qui le désirent d'opter au bout de quatre semestres entre les études de la licence et celles du diplôme de physicien (consulter le *Règlement et plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences*).

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études ; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques ; les suivantes sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences*, Lausanne 1953 (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*, Lausanne 1957 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Université)* 1950, le *Règlement pour le doctorat ès sciences*, Lausanne 1954 (Fr. 0.50), le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne*, 1951 (gratuit), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste*, Lausanne 1957 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de physicien*, Lausanne 1957 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue*, Lausanne 1957 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château

1. **Laboratoire de physique.**
Directeur : M. le professeur D. Rivier (21 63 95).
2. **Laboratoire de chimie minérale et analytique.**
Directeur : M. le professeur R. Flatt (21 63 94).
3. **Laboratoire de chimie organique.**
Directeur : M. le professeur H. Goldstein (21 63 94)
4. **Laboratoire d'analyse toxicologique.**
Directeur : M. le professeur A. Girardet (21 64 01).

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

5. **Laboratoire de microscopie appliquée.**
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Policlinique, rue César-Roux 19

6. **Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.**
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
7. **Laboratoire d'analyses industrielles.**
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. **Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.**
Directeur : M. Emile Matthey, chargé de cours (22 85 54).

Palais de Rumine

9. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
10. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
11. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
12. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
13. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
14. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur M. Vuagnat (22 83 37).
15. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 99.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Calcul différentiel et intégral | 6 h. |
| 2. | Exercices de calcul différentiel et intégral | 2 h. |
| 3. | Répétition de calcul différentiel et intégral | 1 h. |
| | * Mathématiques appliquées | 2 h. |
| | * Exercices de mathématiques appliquées | 1 h. |

M. Georges VINCENT, prof. extr.

- | | | |
|----|---|--------|
| 4. | Géométrie analytique | 2 h. |
| 5. | Exercices de géométrie analytique | 2 h. |
| 6. | Algèbre linéaire II | 2 h. |
| 7. | Exercices d'algèbre linéaire (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |
| 8. | Algèbre supérieure III | 2 h. |
| 9. | Exercices d'algèbre supérieure (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Calcul des probabilités (première partie) | 3 h. |
|-----|---|------|

M. Jean de SIEBENTHAL, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 11. | Géométrie descriptive | 2 h. |
| 12. | Répétition de géométrie descriptive | 1 h. |
| 13. | Exercices de géométrie descriptive | 3 h. |
| 14. | Calcul différentiel et intégral III | 4 h. |
| 15. | Géométrie supérieure I | 2 h. |
| 16. | Répétition de géométrie supérieure | 1 h. |

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 17. | Théorie des fonctions analytiques | 3 h. |
| 18. | Analyse supérieure | 2 h. |

En collaboration avec les professeurs de mathématiques :

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Séminaire mathématique (gratuit) | 1 h. |
|-----|--|------|

* Cours appartenant au programme de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Pierre-D. METHÉE, prof. extr.

21.	Mathématiques générales I	3 h.
22.	Exercices de mathématiques générales I	2 h.
23.	Répétition de mathématiques générales I	1 h.
24.	Mécanique II	1 h.
25.	Exercices de mécanique II	1 h.
26.	Analyse vectorielle	2 h.
27.	Exercices d'analyse vectorielle	1 h.

Astronomie

M. Pierre JAVET, chargé de cours

28.	Astrophysique sphérique	2 h.
-----	-----------------------------------	------

Physique

M. Dominique RIVIER, prof. ord.

29.	Physique expérimentale	5 h.
30.	Exercices de physique expérimentale pour phys. et lic. phys.	2 h.
31.	Exercices de physique expérimentale pour ing. et chim., math.	1 h.
32.	Exercices de physique expérimentale pour pharm. et méd. (fac.)	1 h.
33.	Physique quantique II	2 h.
34.	Exercices de physique quantique	1 h.
35.	Travaux pratiques pour débutants	4 h.
36.	Travaux pratiques pour avancés	8 h.
37.	Séminaire élémentaire (en collaboration avec le chef des travaux)	2 h.
38.	Séminaire avancé (en collaboration avec M. le prof. Stueckelberg	1 h. 1/2
39.	Travaux de diplôme, de doctorat et de recherches . Tous les jours	

Vacat

40.	Mécanique générale II	2 h.
41.	Répétitions de mécanique générale II	1/2 h.
42.	Mécanique générale IV	2 h.
43.	Exercices de mécanique générale IV	1 h.
44.	Répétitions de mécanique générale IV	1/2 h.

M. Robert MERCIER, prof. ord.

*	Physique générale II	4 h.
*	Exercices de physique générale II	2 h.

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

- * Répétition de physique générale II 1 h.
- * Physique spéciale 2 h.
- * Travaux pratiques de physique pour étudiants avancés
4, 8 et 12 h.
- * Laboratoire de physique pour débutants 2 et 4 h.
- * Travaux de doctorat et recherches Tous les jours
- * Séminaire de physique 2 h.

M. Ernest STUECKELBERG, prof. extr.

- 45. Physique théorique III (Electrodynamique) 2 h.
- 46. Physique théorique VII (Thermodynamique statique) 2 h.
- 47. Exercices (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M^{lle} Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

- 48. Optique géométrique 3 h.

En collaboration avec M. le professeur RIVIER :

- Séminaire élémentaire de physique (N^o 37) 2 h.

M. Gustave JOYET, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Léo RINDERER, privat docent

- 49. Einführung in die Physik der tiefen Temperatur 1 h.

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

- 50. Chimie minérale générale 5 h.
- 51. Répétitions et problèmes de chimie minérale générale 1 h.
- 52. Chimie analytique : analyse qualitative 2 h.
- 53. Répétitions de chimie analytique 1/2 h.
- 54. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, pharmaciens, géologues, étudiants en sciences 8, 12 ou 16 h.
- 55. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins 8 h.
- 56. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Georges BRUNISHOLZ, chargé de cours

57. Méthodes spéciales d'analyse quantitative II 1 h.

M. André GIRARDET, prof. ord.

58. Analyse toxicologique 1 h.

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

59. Chimie organique spéciale : compléments 3 h
 60. Chimie organique appliquée : méthodes 2 h
 61. Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie 4 h
 62. Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes et ingénieurs-chimistes 16 h
 63. Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours

M. Roland JAUNIN, chargé de cours

64. Exercices d'interprétation électronique des réactions organiques 1 h.

M. Charles HAENNY, prof. ord.

65. Chimie physique I 2 h.
 66. Répétition de chimie physique I 1/2 h.
 67. Chimie physique III 2 h.
 68. Répétition de chimie physique III 1/2 h.
 69. Laboratoire d'analyses industrielles 16 h.
 70. Travaux pratiques de chimie physique 24 h.
 71. Travaux pratiques de physique nucléaire 8 h.
 72. Travaux de recherches en chimie physique et physique nucléaire pr candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours
 * Séminaire sur les recherches nucléaires (gratuit) 1 h.

M. Charles TSCHAEPPAET, chargé de cours

73. Electrothermie 2 h.
 74. Répétition d'électrothermie (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Robert MONNIER, prof. extr.

75. Technologie chimique 2 h.

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

76. Chimie alimentaire 2 h.

77. Exercices pratiques et démonstrations d'analyse des den-
rées alimentaires 2 h.

M. Pierre LERCH, privat docent

78. Applications des radioéléments III (Actions chimiques
et biologiques) 1 h.*Zoologie*

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

79. Zoologie générale 5 h.

80. Laboratoire de zoologie pour débutants 12 h.

81. Travaux pour étudiants avancés (certificat, doctorat)
Tous les jours

M. Jacques DE BEAUMONT, prof. extr.

82. Entomologie 2 h.

M. Henri-A. GUÉNIN, chargé de cours

83. Zoologie des vertébrés 3 h.

84. Zoologie des invertébrés 2 h.

85. Laboratoire de zoologie des vertébrés (certificat) 4 h.

86. Laboratoire de zoologie des invertébrés (certificat) 4 h.

M. René BOVEY, privat docent

87. Maladies à virus des plantes et des animaux 1 h.

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

88. Botanique générale 4 h.

89. Botanique systématique pour médecins 1 h.

90. Laboratoire d'histologie végétale I (pharmaciens I, étu-
diants en sciences III) (4 h. tous les 15 jours) 2 h.

91. Laboratoire d'histologie végétale II (pharmaciens III, chimistes III, étudiants en sciences V) 4 h.
92. Laboratoire de botanique générale I (médecins) (4 h. tous les 15 jours) 2 h.
- Travaux pour étudiants avancés Tous les jours

En collaboration avec M. PILET, chargé de cours :

93. Travaux pratiques de cytologie végétale 4 h.

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

94. Microscopie appliquée II 2 h.
95. Laboratoire de microscopie appliquée II 6 h.
96. Travaux de microscopie pour étudiants avancés Tous les jours

M^{lle} Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

97. Botanique systématique et pharmaceutique I (Cryptogamie) 2 h.
98. Laboratoire de cryptogamie 4 h.

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

99. Botanique systématique et pharmaceutique III 2 h.
100. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (pharmaciens II et III) (4 h. tous les 15 jours) 2 h.
101. Détermination de plantes sèches (pour les candidats au certificat de botanique) 4 h.

M. Paul-Emile PILET, chargé de cours

102. Physiologie végétale (V et VII) 2 h.
103. Chapitres choisis de physiologie végétale 1 h.
104. Travaux pratiques de physiologie végétale V 4 h.
105. Travaux pratiques de physiologie végétale VII 4 h.
106. Travaux pratiques de physiologie végétale VIII 12 h.
107. Travaux pratiques de physiologie végétale pour étudiants avancés et candidats au doctorat Tous les jours

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

- Travaux pratiques de cytologie végétale V (N° 93) 4 h

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

108.	Bactériologie, hygiène, parasitologie	5 h.
109.	Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat	6 h.

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

110.	Hygiène	2 h.
------	-------------------	------

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. extr.

111.	Géologie générale	3 h.
112.	Répétition de géologie générale	1 h.
113.	Géologie stratigraphique	1 h.
114.	Géologie appliquée	1 h.
115.	Géologie des Alpes	1 h.
116.	Paléontologie	3 h.
117.	Séminaire (1 h. tous les 15 jours)	1/2 h.
118.	Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
119.	Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
120.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours

M. Marc VUAGNAT, prof. extr.

121.	Cristallographie	3 h.
122.	Travaux pratiques de cristallographie	2 h.
123.	Péetrographie générale	1 h.
124.	Péetrographie spéciale	1 h.
125.	Introduction à l'étude des gites minéraux	1 h.
126.	Minéralogie spéciale : géochimie	1 h.
127.	Séminaire de minéralogie (gr.) (1 h. tous les 15 jours)	1/2 h.
128.	Laboratoire de minéralogie pour candidats au certificat	12 h.
129.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours

M. Edouard POLDINI, prof. extr.

130.	Géophysique générale	2 h.
131.	Géophysique appliquée	2 h.
132.	Laboratoire de géophysique	4 h.

M. Arnold BERSIER, chargé de cours

133. Sédimentologie I 2 h.

M. Pierre MERCIER, chargé de cours

134. Topographie d'exploration 2 h.

M. Daniel AUBERT, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

M^{me} Antoinette VIRIEUX, privat docent

135. Histoire des sciences : Les sciences géographiques dans l'Antiquité 1 h.

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. M. Gex : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. G. Panchaud : Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, séminaire.

Faculté de médecine. — M. A. Fleisch : Physiologie animale, laboratoire de physiologie.

Faculté des lettres. — M. Onde : Géographie humaine, géographie physique. — M. M. Gex : Philosophie des sciences.

Ecole polytechnique (Ecole d'ingénieurs). — M. J.-J. Mori : Electro-technique appliquée. — M. J. Pelet : Législation industrielle. — M. E. Lüscher : Spectroscopie II.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse

aux examens fédéraux pour les pharmaciens (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de nationalité étrangère

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de toute nationalité

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'École de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principes de l'action des médicaments (pharmacodynamie) ; séminaire ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 18 juillet 1952, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'École de pharmacie*, du 10 juin 1953, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 03)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET (21 64 01) :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire d'analyse biologique.
5. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

6. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n^{os} 8 et 9, p. 99.

Programme**I. Cours spécial au premier cycle des études**

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

1. Introduction à la pharmacie pratique 1 h.
- Les autres cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études

M. André GIRARDET, prof. ord.

2. Chimie pharmaceutique 3 h.
3. Pharmacie galénique 1 h.
4. Répétitions de chimie pharmaceutique 1 h.
5. Séminaire (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
6. Laboratoire de préparations pharmaceutiques . . Tous les jours
7. Laboratoire d'analyse des médicaments I 8 h.
8. Laboratoire d'analyse pharmaceutique III et IV 8 h.
9. Laboratoire d'analyse biologique 4 h.
10. Travaux de recherches pour étudiants avancés . Tous les jours

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

11. Pharmacognosie 3 h.
 12. Pharmacodynamie 1 h.
 13. Séminaire (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 14. Laboratoire de pharmacognosie (I à III) 4 h.
 15. Laboratoire de pharmacognosie (IV) 4 h.
- Travaux de recherches pour étudiants avancés . Tous les jours

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

16. Chimie alimentaire 2 h.

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

17. Hygiène 2 h.

M. Hans GASCHEN, chargé de cours

18. Cours pratique de parasitologie 2 h.

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

19. Les incompatibilités pharmaceutiques 1 h.

M. Roger BENOIT, chargé de cours

20. Principes de pharmacie vétérinaire 2 h.

M. Pierre FIGUET, privat docent

21. Introduction à la pharmacologie 1 h.

III. Cours et laboratoires empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique (M. A. Girardet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique, laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret et M^{lle} M.-M. Kraft). — Analyse des denrées alimentaires (M. E. Matthey).

Ecole polytechnique

de

l'Université de Lausanne

Ecole d'ingénieurs - Ecole d'architecture

Renseignements généraux

N. B. — Le programme spécial de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demande adressée à son Secrétariat, avenue de Cour 33, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université.

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études : les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales
(annexé à l'Ecole polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'Ecole.

Les candidats suisses à l'examen d'admission à l'Ecole d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'Ecole polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur ou architecte diplômé de l'Ecole polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'Ecole polytechnique, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'Ecole.

Ecole d'architecture

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'architecture a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grade

L'Ecole d'architecture prépare au grade suivant :

Diplôme d'architecte

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir ce diplôme, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission.

Classe préparatoire de l'École d'architecture

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de huit semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un neuvième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte.

Prix
décernés par l'Université
de
Lausanne

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les *Règlements des Prix* *décernés par l'Université de Lausanne*, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Prix décernés par l'Université

I

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un *travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par M^{lle} Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie*, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse*. Sont admis à concourir tous les étudiants

(étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié en lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.— Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années.

II

Prix spéciaux aux Facultés et aux Ecoles qui s'y rattachent

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis - Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs *travaux inédits sur des sujets de droit suisse*. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit, dans les cinq ans qui suivent l'obtention de leur grade, sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant *en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.*

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et M^{me} de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un *travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie*, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de pédiatrie*. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention.

dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarès en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.—. Peuvent être décernés chaque année, pour les deux tiers à un étudiant suisse et pour un tiers à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un *recueil de vers inédits*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de *Concours Follope (critique et histoire littéraire)*. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au *Concours Follope (critique et histoire littéraire)* ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

III

Prix décernés par l'Ecole polytechnique

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

N. B. — Voir le *Programme des cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*.

Prix Landry

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnique de 1903 à 1940, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômés de l'Ecole qui n'ont pas terminé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1^{er} mai de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin

Institué par ses parents en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort en France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur civil, mécanicien ou électricien qui, ayant accompli sans interruption à l'Ecole d'ingénieurs le cycle complet de ses études, y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'École d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.—, Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur civil, mécanicien ou électricien.

Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.

Institué par la dite association en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur civil, mécanicien, électricien, physicien ou chimiste avec l'une des meilleures moyennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

Prix Stucky

Institué en 1947 par les anciens élèves du professeur Alfred Stucky, à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement.

Prix d'un montant minimum de Fr. 150.—, destiné à récompenser un candidat ingénieur des sections génie civil, mécanique ou électricité, qui présente, dans le cadre de son travail de diplôme ou des exercices pratiques des 7^e et 8^e semestres, une étude personnelle de valeur.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année; exceptionnellement, il peut l'être à deux candidats la même année.

SECTION DES GÉOMÈTRES**Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L. pour la section des géomètres**

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre qui, ayant accompli normalement le cycle complet de ses études à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, aura obtenu la meilleure moyenne générale (8 au minimum).

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

Prix de la Société vaudoise des géomètres officiels

Institué par la dite société en 1954.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre, de nationalité suisse, qui aura obtenu la meilleure moyenne générale à l'examen théorique (examens propédeutiques I et II), 8 au minimum.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

**Prix du groupe des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes**

Institué par la dite société en 1944.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de la quatrième année de l'École d'architecture.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1948 et pour dix ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— destiné à récompenser, chaque année, le meilleur projet présenté comme travail de diplôme.

**Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. I.**

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 100.— décerné à l'élève de l'École d'architecture qui aura présenté, en deuxième année, la meilleure étude de construction. Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

IV

Prix Arnold Reymond

Fondation Charles-Eugène Guye

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un *prix de philosophie scientifique* dénommé « *Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye* ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus

Premier titulaire : † M. Lecomte du Nouÿ, 1944.

Deuxième titulaire : † M. Hermann Weyl, 1954.

Cours

de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basketball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de Vidy

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron, Exercices réguliers tous les jours ; s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'hiver 1958-1959 a été vu et approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 14 juillet 1958.

Le chef du département :
P. OGUEY.

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 h. 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des sciences sociales et politiques* (bibliothèques Milloud et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue César Roux 34). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

7. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté des lettres* (Cité-Devant, maison Levade, 1^{er} étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences. S'adresser à M. le professeur Pierre-D. Methé, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'École polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h.

12. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h.; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur: M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur: M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur: M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'École d'agriculture, Marcelin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur: M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur: Mlle A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur: M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Rue du Maupas 47. Directeur : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures — le samedi, de 9 heures à 17 heures.

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi
agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton
de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus
belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société acadé-
mique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme
en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique
vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui
permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers
de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou
d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur
l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez
en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

BOURSE FÉLIX BONJOUR

Cette bourse, offerte par la Société académique vaudoise, est destinée à permettre à des diplômés et gradués de l'Université de Lausanne, citoyens suisses, ainsi qu'aux membres du corps enseignant de l'Université, de compléter leurs connaissances scientifiques, en Suisse et à l'étranger.

La bourse est accordée, en règle générale, tous les trois ans.

Fonds National de la Recherche scientifique

Par l'intermédiaire de la **commission de la Recherche scientifique** de l'Université de Lausanne, le Fonds national peut allouer des subsides ou bourses à de jeunes gradués de l'Université qui se proposent de poursuivre une carrière scientifique et possèdent les aptitudes nécessaires à la recherche.

Ces bourses, si elles impliquent que les bénéficiaires renoncent à toute activité rémunérée, sont suffisantes pour leur permettre de vivre modestement, qu'ils soient célibataires ou mariés.

Des bourses d'un montant inférieur peuvent être accordées à ceux qui ne peuvent se décharger que partiellement de leur activité professionnelle.

Des subsides enfin peuvent aussi être alloués en vue de séjours dans des laboratoires ou instituts autres que ceux de l'Université de Lausanne, ou pour des recherches dans des archives ou bibliothèques.

Toute demande de bourse et de subside doit être présentée en deux exemplaires sur formule *ad hoc*, et remise au président de la commission, accompagnée d'un exposé détaillé du travail ou des recherches envisagés, d'un certificat médical et de deux lettres de recommandation fermées et adressées à la commission par des professeurs qui connaissent bien le candidat.

Les formules nécessaires peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Université.

Centre de microscopie électronique de l'Université de Lausanne

19, rue César-Roux Tél. 23 27 61

Le Centre de microscopie électronique a pour but de mettre au service de la recherche scientifique les moyens nouveaux qu'offre l'optique électronique. Il donne notamment, aux étudiants avancés de l'Université et de l'Ecole polytechnique, la possibilité de compléter leurs travaux personnels par des recherches dans le domaine de la morphologie submicroscopique.

Président du Conseil de direction :

M. le professeur Paul Hauduroy.

Chef du Centre :

M. Alain Gautier.

Institut pour l'étude des méthodes de direction d'entreprise

(I. M. E. D. E.)

Cet institut de caractère post-universitaire pour la formation des cadres supérieurs d'entreprise a été créé en 1957 par la *Fondation Nestlé Alimentana* ; son activité est surveillée par un conseil de 5 membres où sont représentés le Conseil d'Etat vaudois et l'Université de Lausanne. Les cours, d'une durée de 8 mois (septembre à mai), sont donnés en anglais ; ils portent sur la politique et l'administration générale de l'entreprise, le contrôle, le financement, l'organisation de la vente et la distribution, le commerce international, la production, les relations humaines et les problèmes du travail.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Secrétariat de l'I. M. E. D. E., Campagne de Belle-Rive, OUCHY - LAUSANNE, tél. 26 71 12.

Fondations diverses

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse

La commission scientifique de ce fonds *met au concours* des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich I.

Prix Charles Béguin et Prix Galenica

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé :

1. Le *Prix Charles Béguin*, en l'honneur du président de son conseil d'administration qui pendant quarante ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles ;
2. Le *Prix Galenica*, en commémoration du dixième anniversaire de la société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le *Prix Charles Béguin* est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le *Prix Galenica* a été transformé en 1951 en *Concours Galenica*. Tous les étudiants en pharmacie (2^e cycle) immatriculés dans les universités suisses et à l'E. P. F. sont admis à concourir. La préférence est donnée aux étudiants de nationalité suisse. L'Ecole de pharmacie de Lausanne peut annoncer, par l'entremise de son représentant, M. le prof. L. Fauconnet, deux travaux choisis librement dans une liste de sujets proposés chaque année par la Commission fédérale de la Pharmacopée.

Galenica S. A. garantit une indemnité de 250 francs pour chaque travail terminé et déposé dans les délais prévus. De plus, elle met à la disposition du jury une somme de 1000 francs pour distinguer, au maximum, cinq des travaux présentés.

Les concurrents doivent s'annoncer jusqu'au 10 juillet par l'intermédiaire de M. le prof. L. Fauconnet, qui donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

Fondation Escher-Abegg

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au Secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Fondation M. A. Janggen

La Fondation M. A. Janggen a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements, s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZURICH 6 — Tél. (051) 26 17 47

Directeur : Prof. Bruno Boesch, D^r phil.

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'organisation des études (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger.

les échanges d'étudiants entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger.

les fondations universitaires, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Le **Collège classique** prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Michaud.

II. Le **Collège scientifique** prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études, 5 ans. Directeur : M. Edgar Notz.

III. Le **Gymnase classique** fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ans — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions : a) latin-grec ; b) latin-langues modernes ; c) latin-mathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a) et b). Directeur : M. Georges Rapp.

IV. Le **Gymnase scientifique** fait suite au Collège scientifique et prépare aux études techniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 $\frac{1}{2}$ ans — décerne le grade de bachelier ès sciences. Directeur : M. Georges Rapp.

V. L'**Ecole supérieure de commerce** prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université. Age d'admission, 14 ans ; durée des études, 5 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. Directeur : M. Jean-Pierre Pradervand.

VI. Les **Ecoles normales** préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 4 ans. Directeur : M. Jean Zeissig.

VII. L'**Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeurs : M^{lle} Rolande Gaillard et M. Jean Morel.

VIII. Le **Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne** fait suite à l'Ecole supérieure. Une de ses sections prépare aux études supérieures et décerne le baccalauréat ès lettres (latin-grec ou latin-anglais) ; l'autre aboutit à un diplôme de culture générale. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 3 ans. Directeur : M. Henry Hentsch.

SEMESTRE D'HIVER 1958 - 1959

Avis

Le **Secrétariat** se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 15 octobre au 15 novembre, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures sauf le samedi après-midi ; du 16 novembre au 10 avril il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'hiver doivent être déposées avant le 10 novembre.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription aux cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être **rendues remplies** par les étudiants en

Médecine, Pharmacie	du 15 au 23 octobre
H. E. C., Sciences	du 24 au 29 octobre
Théologie, Droit	du 30 octobre au 3 novembre
Sc. soc., Lettres	du 4 au 10 novembre

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 15 novembre y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un délai motivé n'aura pas été demandé sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 15 novembre, se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix : Fr. 1.50